

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le vendredi 28 août 2015 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 21 août 2015.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Isabelle ARBEAU, Valérie BERGEY, Eliane BERNADET et Aurélie BIBENS; Mrs, Jean-Michel CAZE, Philippe HERNANDEZ, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Bernard MUGICA.

Étaient absents excusés : Mme Christelle JEAN ; Mr Michel BIBENS

Étaient absents : Mr Gérald FAVE.

Mme Christelle JEAN a donné procuration à Mme Eliane BERNADET.

Jean-Marie LATIER a été élu secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 19 juin 2015.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 juin 2015.

2/ Délibération n° DELIB1_08_15 : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du tableau des emplois de la commune de MAZERES consécutivement à l'avis favorable rendu le 24 juin 2015 par la commission administrative paritaire placée près du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde concernant l'avancement de grade d'un agent de la commune.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide :**

- 1/ de créer à compter du 1er octobre 2015 un poste d'Adjoint Technique territorial de 1ère classe à temps complet,
- 2/ de supprimer à compter du 1^{er} octobre 2015 un poste d'Adjoint Technique territorial de 2ème classe à temps complet,
- 5/ l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Territorial.
- 6/ de modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 7/ les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

3/ Délibération n° Delib2_08-15 : Aménagements de sécurité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de sécuriser différents quartiers de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à onze voix pour contre deux abstentions, **Décide** :

- + De positionner un panneau d'entrée et de sortie d'agglomération sur la voie communale numéro 9 au droit de l'accès au lieu-dit "Le Mayne" ;
- + D'inclure dans le périmètre de l'agglomération de MAZERES les quartiers Lagrue et Landrac aux motifs de sécuriser les entrées et sorties du HOME GARDERA , de sécuriser l'accès au bus de transport scolaire et au regard de la densité de l'habitat présent et à venir. Des panneaux d'entrées et de sorties d'agglomération avec mention "Lagrue - commune de MAZERES" seront positionnés sur la route départementale 223 au PR 1+116 et au PR 1+782 ;
- + D'installer un radar pédagogique sur la voie départementale 223 au Lieu-Dit "Loustalot" en vue de sécuriser l'entrée de bourg et plus particulièrement l'arrêt de bus de transport scolaire.

4/ Délibération n° DELIB3_08-15 : Contrat de maintenance église

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la passation d'un contrat de maintenance en faveur de l'entretien du matériel campanaire de l'église.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité , **Décide** :

- + De passer un contrat de maintenance pour l'entretien du matériel campanaire avec la société BODET,
- + D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance et les documents s'y rapportant.

5/ Délibération n° DELIB4_08-15 : Cession de foncier

Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 19 juin 2015, le projet de cession partielle des parcelles D 397 et D 554 a été débattu.

Un projet de découpage a été fait par l'entreprise BERCAT et transmis aux élus le 18 août 2015.

Délibérant sur le sujet, Monsieur Le Maire entendu, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **Décide** :

- + La cession partielle des parcelles D 397 et D 554 pour une contenance totale de 1.943 m².
- + La division parcellaire des parcelles D 397 et D 554 pour le détachement de trois lots,
- + La mise à la vente des parcelles issues de la division pour l'édification de maisons individuelles,
- + D'en fixer le prix de vente à 75,00 € par m² en raison de son classement en zone **UB** du Plan Local d'Urbanisme,
- + De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour faire établir le document d'arpentage par un géomètre et signer tous documents relatifs à la division parcellaire et à la vente.

7/ Rapport d'activité 2014 d'eau potable

Monsieur le Maire donne lecture des principaux indicateurs techniques et financier du rapport d'activité 2014 d'eau potable du SIAEPA.

La présentation du rapport d'activité n'appelle pas d'observations particulières.

7/ Rapport d'activité 2014 d'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture des principaux indicateurs techniques et financier du rapport d'activité 2014 d'assainissement collectif du SIAEPA.

La présentation du rapport d'activité n'appelle pas d'observations particulières.

8/ Rapport d'activité 2014 d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire donne lecture des principaux indicateurs techniques et financier du rapport d'activité 2014 d'assainissement non collectif du SIAEPA.

La présentation du rapport d'activité n'appelle pas d'observations particulières.

9/ Rapport d'activité 2014 USSGETOM

Monsieur le Maire donne lecture des principaux indicateurs techniques et financier du rapport d'activité 2014 de l'USSGETOM.

La présentation du rapport d'activité n'appelle pas d'observations particulières.

10/ Communications diverses

- ✚ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la mise en place d'un forage pour m'arrosage du stade municipal.

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'effectif prévisionnel de l'école pour la prochaine rentrée des classes se répartit comme suit :
 - ✓ Toute petite section/petite section/moyenne section de maternelle : 25 élèves
 - ✓ Grande section de maternelle et CP : 23 élèves
 - ✓ CE1 et CE2 : 16 élèves
 - ✓ CM1 et CM2 : 30 élèves

- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PEDT présenté à l'académie au mois de juin dernier a été rejeté au motif qu'il n'était pas suffisamment détaillé. Un nouveau projet plus complet sera présenté d'ici quelques jours.

- ✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la date du 28 août le montant total des factures impayées de la cantine et des services périscolaires s'élève à 2.600 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

